

SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

**ARRÊTÉ RECTIFICATIF**

**2024-ETSPH-004**

**Portant renouvellement de l'autorisation  
délivrée à l'association L'Arche Le Sycomore en Savoie pour  
le fonctionnement du foyer de vie et de la section d'accueil  
de jour à la RAVOIRE  
et  
autorisant la création d'une place de foyer de vie**

**Pôle social**

**Direction personnes âgées – personnes handicapées**

**Service Accueil en établissement PH et SAAD**

**CS 71 806**

**73018 CHAMBERY Cedex**

**Contact : Christiane CARRIER**

**☎ 04 79 60 29 27**

**✉ Christiane.carrier@savoie.fr**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment les articles L.312-1; L.312 -8 ; L.313-1 ; L.313-3 ; L.313-5 ; D.312-198 à D.312-205 ;
- VU La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi n°2011-940 du 10 août 2011 ;
- VU La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU La loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU Le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU Le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU L'avenant au schéma unique des solidarités 2020-2024 voté par l'assemblée départementale le 16 juin 2023 ;
- VU L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 4 décembre 2009 portant la capacité du foyer de vie à 24 places dont 1 accueil temporaire et 4 places d'accueil de jour ;
- VU L'arrêté portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association le Sycomore pour le fonctionnement des foyers de vie à Myans et à la Ravoire et de la section d'accueil de jour à la Ravoire en date du 28 novembre 2017 ;

Accusé de réception en Préfecture  
073-227300019-20240202-2024-ETSPH-004-AR  
Date de réception préfecture : 02/02/2024

SAVOIE

- VU** Les statuts de l'association l'Arche le Sycomore en Savoie en date du 9 juin 2022 actant le transfert du siège social de l'association, de MYANS au 74 rue Costa de Beauregard 73490 LA RAVOIRE ;
- VU** Le déménagement du foyer de vie de Myans sur le site de la Ravoire en date du 27 octobre 2023 ;
- VU** La visite de conformité du 20 octobre 2023 et son procès-verbal actant la conformité de fonctionnement ;
- VU** La demande de l'association l'Arche le Sycomore en Savoie de créer une place supplémentaire d'hébergement permanent en foyer de vie ;
- Considérant** la création d'une place de foyer de vie répond au besoin du territoire de Chambéry et la Couronne ;
- Considérant** l'instruction n° DRESS/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

## ARRÊTE

**Article 1** : L'autorisation visée à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles est accordée à l'association l'Arche le Sycomore en Savoie, 74 rue Costa du Beauregard 73490 LA RAVOIRE pour procéder à la création d'une place supplémentaire portant la capacité globale du foyer de vie à 25 places, dont une place d'hébergement temporaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La date de renouvellement de l'autorisation reste inchangée. Elle sera à renouveler au 27 novembre 2032.

**Article 2** : L'établissement est répertorié au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité juridique</b>	L'association l'Arche le Sycomore en Savoie
<b>Adresse</b>	74 rue Costa de Beauregard 73490 LA RAVOIRE
<b>N° Finess</b>	730 010 287
<b>Code statut</b>	61 – Ass.L.1901 R.U.P
<b>Etablissement</b>	FOYER DE VIE
<b>Adresse</b>	74 rue Costa de Beauregard 73490 LA RAVOIRE
<b>N° Finess</b>	730 011 087
<b>Catégorie</b>	449 – Etab. Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M)

Equipements sociaux :

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Capacité
965 - Accueil et accompagnement non médical Personnes handicapées	11 – Hébergement Complet Internat*	010 – tous types de déficiences personnes handicapées (sans autre indic.)	25*
	21 – Accueil de jour	010 – tous types de déficiences personnes handicapées (sans autre indic.)	4

\*dont 1 place d'accueil temporaire

**Article 3** : Les autres articles de l'arrêté initial restent inchangés.

**Article 4** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

**Article 5** : Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'association l'Arche le Sycomore en Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

Chambéry, le / 2 FEV. 2024

Le Président,



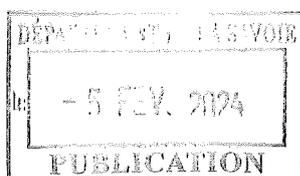
Corine WOLFF

Pour le Président

La vice-présidente déléguée

- 5 FEV. 2024  
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Pour le Président, Conseil Départemental,  
Par délégation.

  
Isabelle ROBERT  
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20240202-2024-ETSPH-004-AR  
Date de réception préfecture : 02/02/2024